

Nombre de membres en exercice: 8	Séance du jeudi 23 novembre 2023
Présents : 5	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 17 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Michel MOULIN.
Votants: 6	Sont présents: Michel MOULIN, René ROUSSILHE, Josiane ALLAIN, Marina SEGOND, Magali GIORNI Représentés: Jean-Pierre DAUSSET Excuses: Absents: Sylvain TELLIER, Laurent LEGUAY Secrétaire de séance: René ROUSSILHE

Objet: Etat d'assiette des coupes de l'année 2024 -ONF - 2023_038

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à assieoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- 1) Approuve l'État d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci- après
- 2) Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci- après
- 3) Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 4) Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci- après

ETAT D'ASSIETTE : INSCRIPTION

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface	Réglée non réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire
6_a	A2	89	1,88	Réglée	2019	2024	2024
10_c	A2	65	1,02	Réglée	2019	2024	2024
8_a	A2	60	3,87	Réglée	2019	2024	2024
9_a	A2	80	7,37	Réglée	2019	2024	2024
7_a	A2	70	4,94	Réglée	2019	2024	2024

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Objet: Tarification sociale de la cantine - 2023_039

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'État a mis en place un fonds de soutien à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux éligibles à la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale.

Ce fonds s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté afin de garantir à tous un accès à l'alimentation.

La commune est éligible à cette mesure et l'accès à la cantine pour les plus démunis permettrait de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour.

Il informe que cette aide financière de l'État serait versée à trois conditions :

- que la commune soit éligible à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale
- qu'une tarification sociale des cantines soit mise en place et comporte aux moins trois tranches,
- que la tranche la plus basse ne dépasse pas 1 € par repas.

Il confirme ainsi qu'une subvention de 3 € sera allouée par l'État aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins.

Monsieur le Maire propose donc les tarifs de restauration suivants à compter du 1er janvier 2024 :

QUOTIENT FAMILIAL	ENFANT
0/799	0,8 €
800/999	1 €
1000 et +	4,20 €

Les familles devront fournir l'attestation du quotient familial et communiquer tout changement de situation au secrétariat de mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la grille tarifaire de la restauration scolaire
- Dit que ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2024.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Objet: RENOVATION DE LA TOITURE DE LA CUISINE SALLE POLYVALENTE - 2023_040

Annule et remplace délibération n°40-2022

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'envisager des travaux de rénovation de la toiture de la cuisine de la Salle Polyvalente.

Ces travaux n'ayant pu être effectués cette année. Au titre de la DETR, un seul dossier peut être pris en compte par an.

L'estimation des travaux est de : 12 746,10 € H.T

Entreprise EURL FOUILLAC : 12 746,10 € H.T

Afin de pouvoir réaliser cette rénovation, le maire propose de demander des subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR et auprès de Cauvaldor au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement est ainsi établi :

CAUVALDOR	12 746,10	30 %	3 823,83
FRI	12 746,10	30 %	3 823,83
COMMUNE	12 746,10	40 %	5 098,44

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de valider le projet de rénovation sous réserve d'obtention des subventions et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce projet,

Objet: AIRE DE JEUX ET TERRAIN DE PETANQUE - 2023_041

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'envisager des travaux de rénovation de l'aire de jeux des enfants, et la création d'un espace pour terrains de pétanque. Cela permettrait de rendre la commune plus attrayante et favoriserait les échanges entre les citoyens.

L'estimation des travaux est de :	13 307,79 € H.T
Entreprise JPP Jeux :	10 142,79 € H.T
Scierie FREGEAC :	2 080,00 € H.T
TPJ sable lavé :	1 085,00 € H.T

Afin de pouvoir réaliser cette rénovation, le maire propose de demander des subventions auprès de la Préfecture au titre de la DETR et auprès de Cauvaldor au titre du Fonds de concours.

Le plan de financement est ainsi établi :

SUBVENTIONS	COUT H.T	%	TOTAL
CAUVALDOR	13 307,79	30 %	3 992,34
DETR	13 307,79	30 %	3 992,34
COMMUNE	13 307,79	40 %	5 323,11

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de valider le projet de rénovation et autorise le maire à signer tous documents afférents à ce projet

Objet: Vote de crédits supplémentaires - laval_de_cere - 2023_042

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2184 - 75	Matériel de bureau et mobilier	150.00	
2184	Matériel de bureau et mobilier	-150.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - laval_de_cere - 2023_043

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
2131 - 99	Bâtiments publics	-5000.00		
2135	Installations générales, agencements	1000.00		
2183	Matériel informatique	3350.00		
2184	Matériel de bureau et mobilier	-3350.00		
2131 - 98	Bâtiments publics	4000.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - laval de cere - 2023_044

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
615232	Entretien, réparations réseaux	-1400.00		
6558	Autres contributions obligatoires	600.00		
65311	Indemnités de fonction	800.00		
		TOTAL :	0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL :	0.00	0.00
		TOTAL :	0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.